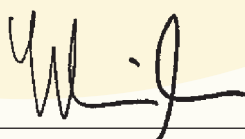


CODE ETHIQUE DE L'ENTRAINEUR DE TENNIS ETABLI PAR LA FEDERATION INTERNATIONALE DE TENNIS

DEVOIRS DE L'ENTRAINEUR DE TENNIS

1. Respecter les élèves à tous moments. Faire preuve d'honnêteté et de cohérence à leur égard. Honorer toutes ses promesses et tous ses engagements, verbaux et écrits.
2. Faire part de ses impressions aux élèves, ainsi qu'à toute autre personne concernée, en tenant compte des sensibilités et des besoins de chacun. Eviter les retours d'information trop négatifs.
3. Reconnaître aux élèves le droit de consulter d'autres entraîneurs et conseillers. Coopérer pleinement avec d'autres experts (par exemple, des spécialistes du sport, des médecins, des kinésithérapeutes, etc.).
4. Traiter les élèves avec équité dans le cadre de leurs activités sportives, indépendamment de leur sexe, de leur race, de leur pays d'origine, de leur potentiel sur le plan sportif, de leur couleur, de leurs préférences sexuelles, de leurs convictions politiques et religieuses, de leur condition sociale et économique, ainsi que de tout autre facteur.
5. Encourager et aider les élèves à être autonomes et à assumer la responsabilité de leurs comportements, de leurs performances, de leurs décisions et de leurs actes.
6. Faire participer les élèves aux décisions qui les concernent.
7. Déterminer, d'un commun accord avec les élèves et toute autre personne concernée, quelles informations doivent rester confidentielles et ne pas les divulguer.
8. Créer un climat d'entraide parmi les élèves.
9. Encourager les élèves à se respecter les uns les autres et à se faire respecter pour leurs qualités humaines, et non pour leur niveau de jeu.
10. Mettre en œuvre des méthodes d'entraînement adaptées qui profiteront aux élèves sur le long terme. Eviter toute méthode qui pourrait leur porter préjudice.
11. Vérifier que les exercices/l'entraînement ont été conçus en tenant compte de l'âge, de l'expérience, des aptitudes, de la condition physique et de la condition psychologique des élèves.
12. Prendre pleinement conscience de l'autorité qu'il acquiert sur les élèves en raison du caractère des relations qu'il entretient avec eux. Eviter par conséquent tous rapports intimes de nature sexuelle qui pourraient survenir du fait de cette position.
13. Eviter toute situation qui pourrait être interprétée comme compromettante.
14. Dissuader vivement les élèves de recourir aux produits améliorant les performances, de boire de l'alcool, de fumer ou d'utiliser toute autre substance interdite.
15. Admettre que son objectif pour l'élève, en tant qu'entraîneur, peut ne pas toujours être identique à celui de l'élève en question. Rechercher l'excellence en se fondant sur des objectifs réalistes et en tenant pleinement compte de la croissance et de l'évolution de l'élève.
16. Respecter les particularités de chacun des élèves et toujours privilégier leurs intérêts à long terme.
17. Définir pour chaque élève des objectifs qui soient à la fois réalistes et motivants.
18. Avoir une conduite exemplaire à tous moments, promouvoir les aspects positifs du sport et du tennis en ayant une attitude irréprochable et en projetant une image positive du tennis et du métier d'entraîneur.
19. Ne pas profiter de ses relations professionnelles pour servir des fins personnelles, politiques ou financières au détriment des intérêts des élèves.
20. Inciter les élèves et les autres entraîneurs à faire preuve d'intégrité dans leurs relations avec les autres.
21. Respecter ses collègues, se comporter avec courtoisie et agir de bonne foi.
22. Lorsqu'une proposition lui est faite pour entraîner un élève, il doit s'assurer que ce dernier (ou toute autre personne) a mis un terme de façon professionnelle aux collaborations précédentes avec d'autres entraîneurs.
23. Accepter et respecter le rôle des officiels en tant que garants du déroulement des compétitions dans un esprit d'équité et conformément aux règles établies.
24. Connaître et se conformer aux règles, au règlement et aux normes du tennis et encourager les élèves à en faire de même. Appliquer le règlement à la lettre et en accepter l'esprit.
25. Faire preuve de loyauté et ne pas falsifier ses qualifications professionnelles.
26. Etre ouvert à l'opinion des autres et avoir toujours pour principe d'apprendre et de s'améliorer.



Président de l'ITF

L'entraîneur